

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Pluviôse.

( Ere vulgaire )

Vendredi 23 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1<sup>er</sup>. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

## A V I S.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculèrent moins leurs avantages que le desir de satisfaire le public au moins de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnés, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

## RUSSIE.

De Pétersbourg, le 7 décembre.

L'impératrice a fait publier & répandre dans tous ses états une espèce de mémoire apologétique de sa conduite envers les Polonois. Voici un extrait de cette pièce curieuse :

« La conduite hostile des Polonois pendant la dernière guerre contre les Turcs, l'ardeur qu'ils ont montrée pendant les diètes de 1788 & 1791, d'une manière si incompatible avec les intérêts de sa majesté & la sûreté de son empire; enfin la suppression des lois & constitutions, garanties à la république de Pologne depuis les tems les plus reculés, pour y amener par la force & la ruse une forme de gouvernement nouvelle, sont des délits encore présents à la mémoire de tout le monde. Il n'est pas moins connu, qu'après la paix conclue avec la Porte Ottomane, au lieu de se venger de la malveillance des Polonois, l'impératrice a employé ses forces à soutenir les bien-intentionnés qui ont formé la confédération de Targowitz. Cette portion saine de la nation, ayant manifesté son envie de rétablir la liberté & les droits de la république, les troupes russes entrèrent pour lors dans la Pologne, & poursuivirent leurs opérations, jusqu'à ce que

le roi de Pologne, tant par suite du manque de moyens pour l'armement de la nation, que par la non réussite des négociations, qui auroient pu entraîner une mésintelligence entre nous & notre allié (le roi de Prusse), eut son dernier recours dans une accession à la confédération de Targowitz, & en entraîna d'autres; ce qui amena beaucoup de changemens.

» Cette accession n'étoit pas sincère; car bientôt après on aperçut des étincelles cachées au milieu des cendres. Les flammes de l'insurrection se développèrent inopinément; un grand nombre de polonois suivit les principes des révoltés français qui avoient foulé aux pieds les loix de Dieu, ainsi que la puissance & l'ordre établis chez eux. L'origine & le développement de ce mal n'ont pu d'abord être arrêtés par les mesures militaires ou civiles. Bientôt la rage contre le nom russe a pris un tel accroissement, que nos armées ont failli être englouties. Tout annonçoit une guerre perpétuelle, & la nécessité d'entretenir des armées nombreuses & toujours prêtes à étouffer les insurrections naissantes, ou bien il falloit chercher dans le recours à ses voisins d'autres moyens pour arrêter les effets cruels de ce poison. Des motifs aussi grands engagèrent sa majesté à écouter les propositions du roi de Prusse, qui vit dès-lors les dangers imminens qui menaçoient ses états dans des circonstances aussi rérieuses, dans un moment sur-tout où il se trouve obligé d'aider notre allié commun (l'empereur) dans une guerre contre les français, qui cherchent de toutes parts à perdre l'Univers. Ceci eut pour suite le partage des provinces polonoises, en vertu duquel sa majesté l'impératrice a réuni à ses états celles qui lui avoient été précédemment arrachées par des Polonois, dans tems de troubles.

» Aussi-tôt que ces premières mesures, dictées par la nécessité, eurent été prises, sa majesté avoit lieu de se flatter que les Polonois, ayant leur patrie resserrée dans des bornes plus étroites, s'occuperoient de pourvoir au salut & à la conservation de ce qui leur restoit, leur ayant donné la liberté d'organiser une forme de gouvernement, & ayant même conclu avec la république de

Pologne un traité d'alliance. Bientôt elle eut lieu de s'apercevoir qu'elle ne devoit pas compter sur la reconnaissance de la nation polonoise, & la fin même de la diète de Grodno fut caractérisée par des mesures désorganisatrices. Les premiers signes de la malveillance polonoise se manifestèrent par le soulèvement des troupes polonoises sous les ordres de Madalinski, qui commencerent à agir hostilement contre les troupes russes & sur les frontieres prussiennes. Bientôt après se montra un autre chef nommé Koczinski, qui depuis l'accession du roi à la confédération de Targowitz, sortit de Pologne pour rester dans les pays étrangers, & entretint avec les Français une correspondance illicite. Ce chef fonda l'espoir de l'insurrection, sur sa connivence avec les sujets autrichiens dans la Gallicie. C'est pour cette raison qu'il établit le centre de la révolution polonoise dans Cracovie, comme dans un lieu éloigné des armées russes. C'est de là que ce criminel chercha à répandre des maximes dangereuses dans toute la Pologne & la Lithuanie. Son audace alla jusqu'à les défendre au-delà des frontieres des provinces réunies à la Russie. Heureusement cette opération fut sans succès.

#### A N G L E T E R R E.

De Londres.

Suite des débats du parlement.

M. Sheridan. — Il me semble au contraire que c'est ici le moment de discuter la question proposée; c'est au moins celui que je voudrois choisir si le ministre se trouvoit à la séance. Le parlement se trouve, à cette occasion, dans une situation extraordinaire; on sait qu'il y a parmi nous beaucoup d'hommes opulens, & j'espère qu'ils s'en trouvera toujours dans cette chambre. Or, il est très-naturel de supposer que plusieurs de ces membres sont intéressés à l'emprunt; il est donc incontestable que ceux-là ne peuvent pas discuter la question avec impartialité; ils doivent desirer au contraire que nous votions des subsides assez vastes pour qu'ils puissent retirer de grands avantages de leurs engagements. Voilà déjà un motif assez puissant pour qu'on veuille savoir les conditions de l'emprunt. J'observerai encore en réponse à ce que l'on a insinué relativement au droit de cassation qui réside dans le parlement, qu'il est presque devenu une maxime dans cette chambre de ne pas rompre les engagements contractés par les ministres, à moins qu'on n'y soit déterminé par les motifs les plus puissans. A l'égard de l'emprunt impérial, j'avois que j'ai peine à y croire; je ne conçois pas, après l'expérience que nous avons eu de la bonne foi de nos alliés, qu'il puisse exister un homme capable de se présenter ici *sans masque*, & prétendre nous en imposer d'une manière si *déshonorée*. Non, tant de folie n'existe pas.

M. Sheridan parloit encore, lorsque M. Pitt est entré; sitôt que l'opinant eût fini, le ministre prit la parole:

Comme je n'ai pas assisté, dit-il, aux motions qui viennent d'avoir lieu, je ne puis gueres répondre aux différentes observations que l'on a pu faire. J'ai cependant entendu le discours du préopinant assez au long pour m'étonner qu'il puisse s'élever des difficultés sur une motion qui a toujours été regardée comme une affaire de fait. J'en suis d'autant plus étonné, que dans la dernière séance on a pris des résolutions préliminaires sur la

nécessité d'un subside quelconque. Malgré les débats qui ont eu lieu sur l'adresse au roi, & malgré la différence d'opinion sur la continuation de la guerre, on ne niera pas que l'amendement proposé par ceux-là mêmes qui condamnoient la guerre, n'ait été un aveu direct & solennel de la nécessité des subsides & de l'intention où ils étoient de les fournir.

Loin de m'attendre, d'après cela, à des expressions colères & tranchantes, je ne croyois pas même qu'il pût y avoir la moindre opposition sur la question générale des subsides. A l'égard des engagements contractés relativement à l'emprunt, ils ne peuvent être & ne sont que provisoires jusqu'à la sanction définitive du parlement. Je dirai aussi, malgré les expressions impétueuses dont on s'est servi en parlant de l'emprunt impérial, je dirai que je le regarde, moi, comme une mesure sage & politique, & je serai *assez hardi & assez effronté* pour avouer, d'après ma conviction intime, que l'empereur est déterminé à poursuivre avec vigueur la campagne prochaine, pourra que l'Angleterre l'aide, dans ses finances. Le langage préemptoire de l'honorable membre ne m'effrayera pas jusqu'à m'empêcher d'en faire la proposition; je la ferai d'autant plus volontiers que le succès de la guerre dépend infiniment de la coopération ferme & vigoureuse de l'empereur; & je ne doute pas que ses intentions ne soient de la continuer dans ce esprit. Voilà les motifs sur lesquels il me paroit qu'il sera possible de justifier l'emprunt. Quant à celui nécessaire par nos propres besoins, je le répète, les articles n'en ont été conclus que sur la supposition de la sanction du parlement. Je n'ai fait que suivre dans cette occasion ce qu'on a toujours pratiqué avant moi; la seule différence qui existe entre ma conduite & celle de tous ceux qui ont occupé la place de chancelier de l'échiquier, c'est qu'autrefois les engagements provisoires se faisoient cinq à six jours avant l'époque de la discussion, & que dans les circonstances actuelles il se trouve un intervalle plus considérable; mais le principe est toujours le même. J'avois d'ailleurs que je m'étois flatté de trouver tous les esprits réunis sur la nécessité de cette mesure. Je me hâterai de vous soumettre, le plutôt possible, la question de l'emprunt impérial; je m'y détermine avec confiance, d'après les encouragemens que vous m'avez donnés dans la dernière session. Il est possible aussi que lors de la discussion sur la somme des subsides, je vous propose d'adopter un vote conditionnel, dont l'objet sera de garantir l'emprunt impérial.

M. Fox. — Je dois dire en réponse à une assertion faite par l'honorable préopinant, qu'il ne me paroit pas, à moi, que les membres de ce côté soient tenus de voter les subsides en vertu de l'amendement proposé par eux dans la dernière séance. Si cet amendement eût été adopté, j'avois qu'alors ils seroient tenus de voter des sommes bien plus immenses que le ministre lui-même ne pourra les demander; mais aussi leur destination seroit bien différente, on les employeroit à se procurer les bienfaits de la paix, au lieu que les subsides demandés aujourd'hui n'ont d'autre objet que la continuation d'une guerre ruineuse, qu'on semble vouloir rendre éternelle. Il n'est pas vrai non plus que le chancelier de l'échiquier le trouve dans la même situation que tous ses prédécesseurs; il y a cette différence que jamais ministre n'a stipulé les articles d'un emprunt, sans que le parlement n'eût déterminé au préalable l'état des forces publiques. Les emprunts antérieurs n'ont jamais été plus de quatre à cinq jours sans être

présenté au parlement, & celui-ci est déjà passé depuis cinq semaines. Plus l'intervalle est court, & plus la fortune publique y gagne : l'extension du temps dans ces sortes d'affaires fait un objet de la dernière conséquence. On observera sans doute que dans les circonstances actuelles l'honorable ministre s'est départi de ses propres principes. Il y a deux ans, il fit un emprunt à des conditions extravagantes, & il trouva moyen de se justifier, en disant que les conditions n'étoient pas à la vérité des meilleures, mais que l'opération avoit été dirigée de manière à exclure toute espèce d'influence. Aujourd'hui on donne à la corruption toute la latitude : je ne saurois dire ce qu'elle opère ; mais il est incontestable qu'il se trouve des membres du parlement intéressés à l'emprunt, & que cette participation d'intérêts produit sur leurs esprits une influence qui peut devenir funeste à la chose publique. Un loyer de corruption se mêlera nécessairement à tous les votes qu'ils doivent émettre sur la question des subsides. Les formes de délibération établies dans cette chambre & fondées sur des principes constitutionnels, sont violées par cette extension d'influence.

Je m'étonne que mon honorable ami (M. Sheridan) se soit avisé d'un plan quelconque, lorsqu'il vient des ministres ; leur conduite démontre assez qu'il n'y a rien de si absurde que leur politique ne l'embrasse. Le nouveau plan de garantie relatif à l'emprunt impérial, est certainement une opération monstrueuse, mais qui ne m'étonne pas.

Cette garantie ne sera que conditionnelle, nous dit-on ; mais n'est-il pas évident que ceux qui se trouvent intéressés à l'emprunt national, ne peuvent pas se promettre d'en retirer tous les avantages possibles, à moins que l'emprunt impérial ne soit aussi accordé, & dès-lors la corruption n'entre-t-elle pas ici par toutes les avenues, puisque l'adoption d'un projet entraîne celle de l'autre.

M. Fox termine par réprouver la garantie conditionnelle de l'emprunt impérial ; il demande qu'on fixe un jour pour la discussion de cet objet, & il invite tous les membres à assister à la séance.

( La suite à demain. )

## FRANCE.

De Paris, le 4 pluviôse.

Les jeune gens qui ont déclaré la guerre aux tyrans & aux terroristes, ont signalé la journée du 2 par une cérémonie originale & gaie. On avoit formé un mannequin vêtu & coiffé de rouge, les mains ensanglantées : il tenoit dans une un poignard & dans l'autre un porte-feuille. Ce mannequin étoit fort élevé au-dessus du cortège qui l'entouroit & qui l'éclairoit avec des flambeaux. A l'entrée de la nuit, le cortège partit du palais Egalité & se rendit devant les jacobins, où le mannequin fut brûlé ; ensuite il fut question d'en recueillir les cendres pour aller les déposer au Panthéon : elles furent recueillies en effet dans un très-grand vase en forme de pot-de-chambre, & portées en cérémonie à l'égoût Montmorency, dans lequel l'urne & les cendres furent précipitées, aux jacqueries de tous les assistants, & on chanta plusieurs couplets analogues à la fête ; l'un se terminoit par ces deux vers :

Ce pot-de-chambre fut mon urne  
Et cet égoût mon panthéon.

Le représentant du peuple Boisset nous charge de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre numéro 120. Ce n'est point le comité révolutionnaire de Bourg, mais celui de Moulins, qui envoyoit 32 victimes à la commission temporaire de Lyon, avec la lettre cruelle dont nous avons fait mention dans ce numéro. Il est essentiel de rétablir l'exactitude des faits.

### Anecdote curieuse.

Quelques habitans de Turin, amis de la révolution française, formèrent le dessein d'allanicher leur patrie. Déjà ils s'étoient assurés d'un bon nombre de partisans, & leurs mesures combinées avec prudence promettoient le plus heureux succès. Ils avoient cependant besoin de la France : & ce fut ce besoin même & la nécessité de communiquer leur projet, qui les perdit. Toute l'Europe a eu connoissance par les gazettes, du supplice des infortunés, qui tombèrent il y a quelques mois, sous le glaive du roi de Turin ; mais on n'a pas connu le moyen qui, par la perte de ces patriotes, maintint en ce moment la tyrannie & retarda nos succès révolutionnaires.

Ces amis de la liberté voulurent instruire le gouvernement français de leur dessein & de leurs mesures. Robespierre étoit dans ses beaux jours ; proné par-tout par ses nombreux partisans qu'il avoit répandus sur la surface de la république, il étoit parvenu à tromper la France entière, & il n'est pas étonnant que sa réputation égarât aussi les nations voisines. Les patriotes de Turin s'adressèrent à lui ; ils lui faisoient part chaque jour, par des dépêches, de tout ce qu'ils avoient de moyens & d'espoir, & ils lui demandèrent enfin, la faveur d'un mouvement militaire qui favorisât leurs efforts. Robespierre trop intéressé par des raisons que l'histoire découvrira sans doute, à tuer la révolution, après avoir cherché à les décourager, usa enfin de sa ressource favorite ; c'est-à-dire, de la plus noire trahison.

Il fit avertir le gouvernement piémontais de ce qui se tramait. Les révolutionnaires se trouverent à l'instant investis, & ceux qui tombèrent sous la main du despote furent ses victimes.

Plusieurs s'échappèrent à Nice ; Robespierre le jeune y étoit alors représentant du peuple auprès de l'armée d'Italie. Leur arrivée fit quelque éclat ; & amenés devant le représentant du peuple, ils ne firent aucune difficulté de lui dire publiquement que la découverte de leur projet les avoit forcés à une retraite précipitée. Robespierre leur demanda très-gravement leurs passe-ports, & leur dit que s'ils ne pouvoient en présenter, il falloit qu'ils retournassent sur-le-champ en Piémont, sans quoi ils seroient emprisonnés. La demande des passe-ports n'étoit que ridicule ; la menace de les renvoyer avoit quelque chose de plus sérieux, & ces malheureux, sans en donner une plus ample explication, demandèrent la prison ; & ils l'obtinent. Ils n'en sont sortis qu'après la révolution du 9 thermidor, après 70 jours de détention.

Quelques départemens se plaignent, dans des adresses à la convention, de ce que l'esprit de Robespierre a survécu à ce tyran, & de ce que les agens de sa tyrannie occupent encore & exercent des fonctions très-préjudiciables à la chose publique, en empêchant, pour ainsi dire, l'amour du peuple de se rapprocher de la justice & de l'humanité, mises à l'ordre du jour par les représentans de la nation.

Sans doute un oppresseur tel que Robespierre, qui maîtrisoit par son influence le corps législatif, & qui s'étoit fait pour ainsi dire un rempart redoutable de toutes les passions viles des scélérats qu'il employoit à cimenter par le feu, le fer & le sang son despotisme; un tel oppresseur fit entrer dans son plan celui d'envoyer dans les départemens des despotes obéissans à son clin-d'œil; & il faut convenir que la plupart de ses choix répondirent à ses vues. Chaque proconsul, investi de tous les pouvoirs de la dictature, les exerça non-seulement dans l'esprit de son commettant, mais encore avec les écarts de sa moralité particulière & de ses passions personnelles. En voyant combien ces tyrannies de détail ont fait de maux à la république, combien elles lui ont enlevé de cœurs, il est impossible de ne pas désirer que les auteurs de tant de calamités soient au moins écartés du maniemment des affaires générales.

Tel est le vœu unanime des sections de Paris. On demande par-tout que les agens de Robespierre soient écartés des fonctions administratives; on s'impatiente des lenteurs qui éloignent leurs jugemens, sur-tout depuis qu'on a des raisons de croire que ce sont ces agens eux-mêmes qui embarrassent la marche de la justice employée à les atteindre.

Les succès constans de notre armée du Nord frappent enfin d'étonnement nos ennemis du dehors & atterrent ceux du dedans, qui attribuoient uniquement nos victoires au système de terreur dont ils retiroient eux-mêmes un si grand profit. Il y a toute apparence que les premières nouvelles de Hollande nous apprendront l'arrivée de Pichegru à Amsterdam.

#### CONVENTION NATIONALE.

*Nota.* Dans la séance extraordinaire qui a eu lieu le premier au soir pour le renouvellement du bureau, le citoyen Rovere a été élu président: les trois nouveaux secrétaires sont les citoyens Tulot, Bonnet & Mercier.

Présidence du citoyen ROVERE.

Séance du 3 pluviôse.

Les représentans du peuple près les ports & côtes de Brest & de l'Orient, annoncent, en date du 22 nivôse, l'arrivée, dans le port de l'Orient, de deux nouvelles prises, *la Minerve*, de 160 tonneaux, allant de Malaga à Stockholm, chargée de vins, raisins, pommes, &c., & *le Génie*, allant à Londres, chargé de sucre, café, coton: ce dernier bâtiment est de 200 tonneaux.

Ces représentans ajoutent: « La vente des prises est consignée ici, conformément au décret du 12 frimaire; dont quelques malveillans ont voulu empêcher les effets; mais l'opinion publique qui est très-bonne les a aussi-tôt frappés ». — Insertion au bulletin.

Cambon se présente à la tribune au nom du comité des finances, & propose à la convention au nom de ce comité diverses mesures pour retirer une certaine masse d'assignats de la circulation.

L'on a, dit Cambon, attribué le renchérissement des denrées à la trop grande abondance de notre signe représentatif, & à la disproportion de ce signe qui s'élève au-

delà de 6 milliards, avec la valeur des productions de notre sol qui n'excede pas 2 milliards.

Le rapporteur convient que c'est bien là une des causes de ce renchérissement; mais une autre cause non moins réelle selon lui, & plus forte peut-être, c'est qu'il y a aujourd'hui un plus grand nombre de consommateurs & moins de bras qui travaillent à la terre: cela est si vrai que la pénurie où nous nous trouvons se fait sentir dans toute l'Europe, non-seulement chez les puissances qui sont en guerre, mais encore chez les puissances neutres qui n'ont pas de papier monnoie en circulation & qui sont également obligés pour s'approvisionner de recourir à l'Amérique & aux produits de ses terres nouvellement défrichées.

Cambon comparant enfin ce que les dépenses ont été depuis la révolution à ce qu'elles eussent été dans des tems ordinaires, établit que la révolution & la guerre ne nous ont coûté que 5 milliards 350 millions en assignats: la révolution d'Amérique a coûté, dit-il, 1500 millions en écus.

Enfin, après avoir tracé en quelque sorte l'histoire de nos finances depuis 89, & après être entré dans des calculs très-étendus, le rapporteur propose pour premier moyen, une loterie dont il développe le plan. Cette loterie offrira des primes très-avantageuses & nulle perte; les chances les moins favorables seront de recevoir sa mise en un bon au porteur, qui rapportera trois pour cent d'intérêt, & qu'on pourra convertir en inscription sur le grand livre, ou employer en paiement de domaines nationaux.

Les autres moyens sont d'engager, 1°. les acquéreurs des domaines nationaux à payer par anticipation ce qu'ils doivent encore;

2°. La prochaine vente du mobilier des émigrés qui déperit & entraîne des frais de gardes ruineux;

3°. De fixer au quart le premier paiement que devront faire désormais les acquéreurs des domaines nationaux, pour empêcher que des intrigans n'achètent ces domaines à tout prix, n'en vendent ensuite les arbres ou autres parties pour des sommes quelquefois plus fortes que celles qu'ils avoient payées, & n'obligent enfin à l'échéance du second paiement de revendre ces biens à la folle-enchère beaucoup au-dessous de ce qu'ils l'avoient été d'abord;

4°. Enfin de régler promptement avec les parens des émigrés & condamnés ce qui revient de leurs biens à la nation.

Cambon dit que le tout présente une prochaine rentrée de 6 milliards; mais il ne dissimule pas que le succès de ces mesures dépend de la confiance que l'on aura dans le gouvernement: il exhorte donc la convention à tenir une marche ferme, & à ne pas s'écarter des sentiers de justice qu'elle a suivis depuis le 9 thermidor. — On ordonne l'impression.

Cambacérés, au nom des comités de salut public, de sûreté générale & de législation, a fait un rapport sur les individus qui restent de la famille Capet. Les comités ont pensé qu'il y auroit plus de danger à les exporter qu'à les garder. L'assemblée, sur leur proposition, a passé à l'ordre du jour. Nous ferons connaître demain le rapport & la discussion.